Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 52

Artikel: Féli Bridou
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-186013

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et les coutumes antiques. Le procureur général ou syndic qui représente le pouvoir exécutif, est élu par le Conseil souverain, assemblée législative de 24 membres, nommée par les communes, chaque commune élisant quatre conseillers.

Les élections sont faites par les chefs de famille qui seuls prennent part au gouvernement du pays, car le droit d'aînesse existe toujours à Andorre et c'est ce droit qui confère celui de voter.

Dans cette démocratie patriarcale, toutes les fonctions sont gratuites, et les lois qui forment le Code de la république se réduisent à quelques formules peu susceptibles de donner matière à procès. Les Andorrans ne connaissent ni avocats, ni procureurs, ni huissiers ; chez eux, les formalités judiciaires sont très simplifiées; le papier timbré est inconnu.

Comme vous le voyez, le peuple andorran est un heureux peuple, et les grandes questions politiques qui nous divisent, le laissent fort indifférent.

C'est à Charlemagne que la vallée d'Andorre doit de n'être ni française ni espagnole. En 790, lorsque cet empereur marchait contre les Maures d'Espagne, les Andorrans guidèrent fidèlement son armée vers les défilés de la Catalogne. Pour récompenser leur zèle, Charlemagne les rendit indépendants des princes voisins et leur accorda le droit de se gouverner eux-mêmes. La charte qu'il leur octroya alors est encore religieusement conservée dans les archives de la ville d'Andorre; elle porte, chose curieuse, la signature de Napoléon. Voici comment Napoléon fut amené à signer cette pièce qui constitue un document des plus anciens. Lorsqu'il se rendit en Espagne, il s'arrêta quelque temps dans la vallée. Les autorités andorrannes s'empressèrent de lui rendre hommage. Comme on n'avait pas grand'chose à lui montrer, on lui apporta la fameuse charte. Or vous savez que Napoléon aimait assez à imiter Charlemagne, dont il imprunta trop souvent les procédés plus que sommaires. En cette occasion, il fit comme le grand empereur d'Occident, il apposa sa signature sur la charte, tout en promettant au peuple d'Andorre de lui envoyer un code complet de bonnes lois impériales. Heureusement, il n'eut pas le temps d'y songer, et ces braves gens en furent quittes pour la peur.

Depuis le règne du fils de Charlemagne, Louis le Débonnaire, qui organisa dans la vallée l'administration, qui subsiste encore aujourd'hui, c'est-à-dire depuis douze siècles, les Andorrans ont toujours conservé leur indépendance ainsi que leurs vieilles institutions. Ils se gouvernent librement sous le protectorat de la France qui n'intervient que pour nommer le viguier ou juge de la vallée d'Andorre.

Jusqu'à ces derniers temps, tout était donc pour le mieux dans la meilleure des républiques; les Andorrans continuaient à se livrer paisiblement aux travaux agricoles et au commerce des bestiaux, quand tout à coup ils se mirent en tête de faire une révolution. Une révolution! me direz-vous, mais alors il y a donc des partis à Andorre? Ce n'est donc pas la république paisible que vous nous avez dépeinte ? Rassurez-vous, il ne s'agit pas d'une révolution politique. Dans ce pays, les questions politiques n'existent pas. On prétend même que dans le Conseil, les mesures législatives sont votées, de temps immémorial, à l'unanimité. Voici les faits :

Il y a quelque temps, une compagnie étrangère proposa au syndic de la république de créer une maison de jeu, un casino et une ligne ferrée. La voie ferrée pouvait avoir ses avantages; quant à la maison de jeu et au casino, on ne sait trop quelle utilité ils auraient pu avoir pour ce brave peuple aux mœurs toutes patriarcales. En homme sage, le syndic refusa d'autoriser la création des deux premiers établissements. La chose déplut, paraît-il, à la population, excitée par quelques meneurs. Bref, le 8 décembre courant, au matin, les habitants des six paroisses se rendirent en masse chez le syndic et le sommèrent de se démettre. Celui-ci donna sa démission et un nouveau magistrat fut installé. Jusque là tout avait bien marché. Mais voilà qu'après les élections nos gens se dirent : « Diable, nous n'avons pas pensé à une chose!.... Que vont dire nos amis, les Français ? Voudront-ils donner l'investiture au nouvel élu?.... Que fera Monsieur le viguier? » Là-dessus on se hâta d'envoyer une députation à la grande république, car on savait que l'ancien syndic était déjà parti pour réclamer sa médiation. En pareille circonstance, Napoléon aurait mis facilement les plaideurs d'accord en annexant leur territoire, « en croquant l'un et l'autre, » comme dit le bon Lafontaine. Heureusement, la république française a d'autres principes. Elle s'est bornée à leur envoyer un magistrat qui leur a parlé le langage de la raison et de la sagesse. Les bons Andorrans ont renoncé à leurs rêves de grandeur; ils ont repris leur syndic et sont retournés à leurs travaux.

Et voilà comment s'est terminée cette révolution liliputienne.

MARC SENSO.

Féli Bridon.

Lo bouébo à Bridon avâi 'na tant balla man po écrirè quand l'allâvè à l'écoula, que les z'autro z'einfants lâi démandâvont adé dè marquâ lâo nom su la foretta dè lâo cahiets et dè lâo lâivro et faillâi vairè coumeint cein étâi tortsi, avoué dâi bio recouquelions déssus, dézo et dâi dou cotés dâo nom. On desâi mémameint dein le veladzo que l'écrisâi mi què lo ministrè. Y'ein avâi daî pe malins què li pè l'écoula po lo catsimo, la jografie, la tchiffra et lo thème; ma po copiyî lè modèles d'écretoura, à li lo pompom. Assebin quand fut frou dè l'écoula son pére sè peinsà que l'étâi domadzo qu'on gaillâ asse éduquâ què cein restâi pè la campagne po s'esterminâ à sciyi, à fochérâ et à vouâgni et vollie lo mettrè ein vela, kâ ovoué onna

se balla man sarâi bin la nortse se ne poivè pas férè son tsemin, et sè peinsâve que ti lè gratta-papâi lo voudront avâi. Lâi trovà don 'na pliace dein on bureau iô dévessâi copiyî dâi lettrès, que cein allâvè rudo bin à cé valottet à Bridon; mâ n'iavâi pas 8 dzo que lâi irè que revegne dza à l'hoto avoué totès sè brisquès, po cein que son patron lo volliavè pas mé gardâ. Cein fut on afférè dâo diablio po lo pére, que teimpétâvè aprés lo gratta-papâi ein lo traiteint de fou.

— Coumeint cein va-t-e que ton valet séyè dza revenu, se lâi fâ on dzo l'assesseu.

— Oh ! câise-tè ! ne poivè pas restâ tsi on individu timbrâ coumeint 'na folhie dè 15 centimes.

— Coumeint timbrâ, qu'est-te que lo tè fâ crairè ?

— Eh bin lo premi dzo que mon Féli lâi étâi, lâi a fé écrirè 'na lettra à n'on comisséro, et quand bin s'étâi bailli bin dè la couson po écrire *c o* co *m i* mi, comi, *s a i* sai, comisai, *r e* re, comisaire, vouaiquie son vilho que châotè ein l'air ein lâi deseint que l'étâi 'na béte, que faillâi duè z'*m* et duè z'*s*. L'est bon. Lo leindéman lo bouébo dut écrirè à n'on notéro. Eh bin stu iadzo, se sè peinsà, sarâi bin lo diablio se lo patron n'est pas conteint; et l'écrit : *n o t* not, *t a i r* tair, nottair, *r e*, nottairre. Eh bin sâ-tou qu'a fe lo vîlho quand l'a cein vu ? la tsaravoute ne volliâvè qu'on *t* et que n'*r*, que n'ia pas moïan dè lâi teni avoué ou homo qu'a dâi brelâirès dinsè, qu'on dzo vâo duè mémès lettres à n'ont mot et lo leindéman rein què iena. Assebin y'é de à Féli que y'amérè mi étrè frésâ què de lo laissi pe grand teimps tsi cé coo et l'é fé reveni.

---

2 **Le Contrebandier.**

Nous nous assîmes sur l'herbe courte et sèche du plateau qui descendait en pente douce vers la falaise, et il commença :

— Je suis né dans la montagne, et me suis habitué dès l'enfance à m'aventurer au milieu des rochers. J'avais le pied solide; l'œil sûr; je connaissais tous les sentiers, toutes les passes, aussi bien que les vieux chasseurs d'isards. C'est pour cela que je fus incorporé parmi les douaniers qui surveillaient les fraudeurs sur les frontières d'Espagne. Rude métier, où l'on risque tous les jours sa peau; où, à la chance de dégringoler dans les ravins, se joint celle de recevoir une balle des contrebandiers. Mais il était dans mes goûts; la vie en plein air me plaisait, ma solde suffisait à mes besoins modestes, et quand je rentrais au logis, harassé de fatigue, je retrouvais ma femme, ma fille, deux braves cœurs dont l'affection me dédommageait amplement de tout le mal que j'avais à supporter. La table était frugale, la maison était pauvre, mais la gaieté était toujours assise avec nous auprès du foyer. J'ai passé là de bons moments, et je n'aurais pas changé mon sort contre celui des aubergistes qui, dans la vallée, à Barèges et à Cauterets, s'enrichissent en écorchant les étrangers.

» Un jour, arriva dans le pays un jeune homme bien tourné et d'un extérieur agréable; il avait le costume d'un campagnard, mais portait ses vêtements avec élégance; il était ce qu'on appelle un joli garçon. Il s'adressa à moi pour avoir quelques renseignements. Les connaissances se font vite au milieu de nos montagnes. Il m'apprit qu'il était venu pour étudier les plantes et les pierres des Pyrénées. Les gîtes étaient rares; il fut heureux de recevoir l'hospitalité que nous donnions aux rares voyageurs qui s'aventuraient dans la montagne. Souvent il poussait seul ses courses dans différentes directions. Souvent aussi il m'accompagnait dans mes tournées. Il avait beaucoup voyagé, il avait une conversation intéressante, et je prenais plaisir à l'écouter. Cependant je ne lui aurais pas confié mes secrets comme je vous les confie; malgré le miel de son langage, je n'éprouvais à son regard qu'une confiance limitée; mais ma femme et ma fille s'étaient prises de goût pour lui et ne tarissaient pas en éloges sur son compte.

» Il devait rester quelque temps encore, lorsque brusquement il s'éloigna. Le lendemain, j'appris qu'on avait saisi un important dépôt de contrebande, et que l'on avait la preuve de fraudes accomplies depuis longtemps avec une adresse qui avait déjoué la surveillance de l'autorité. J'eus des soupçons concernant mon hâte, et plusieurs circonstances me convainquirent qu'il avait été un des principaux agents de la contrebande. Il avait abusé de ma bonne foi pour m'entraîner loin des sentiers que suivaient ses complices, et profiter de toutes les indications qu'il me dérobait. J'avais été, sans le savoir, l'auxilière de la bande. Je n'ai pas besoin de vous dire que je fus profondément vexé du rôle de dupe qu'on m'avait fait jouer. J'épanchai ma colère devant ma fille. Elle repoussa avec énergie mes soupçons. A ses yeux, Dransac n'était pas un contrebandier, mais la victime de son dévouement à une cause vaincue. A cet époque, l'insurrection carliste, qui avait longtemps ensanglanté la Biscaye et la Navarre, était refoulée vers la France. Dransac s'était présenté à Ianino comme un officier de don Carlos. Il lui avait fait un tableau dramatique et émouvant des vicissitudes par lesquelles il avait passé, en lui recommandant le secret vis-à-vis de moi, qui aurais dû l'arrêter. La sympathie qu'inspire le malheur, surtout le malheur aussi immérité que courageusement supporté, comme celui de Dransac, est bien puissante sur les cœurs généreux; Ianino, incapable de croire à la duplicité d'autrui, s'était émue de pitié, et son corps avait été subjugué par l'éloquence de l'aventurier. Je raillai sa crédulité.

» — Mon père, dit-elle, je vous en conjure, ayez des ménagements pour mon fiancé.

» Son fiancé ! je voulus douter de ses paroles, mais son affirmation était sérieuse. Elle me raconta que souvent, le soir, à l'heure où le soleil couchant empourprait de ses feux les cimes neigeuses des montagnes, lorsque rien ne troublait le religieux silence de la nature, que le chant de quelque pâtre, qui, dans le lointain, ramenait ses troupeaux, assise sur un banc devant la porte, à quelques pas de sa mère, elle avait prêté une oreille complaisante à la conservation de Dransac. Elle avait été captivée par l'accent ému de son langage.

— J'ai reçu sa promesse, me dit-elle d'une voix grave, comme il a reçu la mienne.

» J'étais navré, et, pour la première, pour la seule fois de ma vie, j'eus pour ma fille chérie des paroles de colère.

— Mon père, me dit-elle avec calme, si vous vous opposez à notre mariage, je vous obéirai, mais jamais je n'appartiendrai à un autre. (*A suivre*).

Voici la réponse à la question posée dans le précédent numéro : deux femmes passent d'abord, une d'elles revient et passe la 3me. Une des trois femmes repasse alors, reste avec son mari; les deux autres maris vont vers leurs femmes. Une femme revient avec son mari, débarque, et les deux hommes s'en vont de l'autre côté, d'où la seule femme qui s'y trouve viendra en deux fois chercher les deux autres, ou, après en avoir amené une, cède la barque au mari de celle qui reste, pour l'aller chercher. — La prime est échue à M. L. Croptier, à Genève.

Logogriphe.

Mes quatre pieds font tout mon bien ;
Mon dernier vaut mon tout et mon tout ne vaut rien.

Prime : un agenda de poche.

Il vient de paraître à la librairie L. Meyer, à Lausanne : *Onze helvétiennes ou la Suisse il y a 20 ans.* Pensées patriotiques et religieuses. En vente aussi au bureau du *Conteur* : 1 vol., fr. 3.

L. MONNET.